**Zeitschrift:** Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole

Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture

**Band:** 23 (1961)

Heft: 8

Buchbesprechung: Bibliographie

Autor: [s.n.]

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 26.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Bibliographie

Ceux qui suivent de près les recherches et les expérimentations auxquelles l'on procède à l'étranger, notamment en Italie, auront intérêt à consulter le Rapport d'activité du Centre national de mécanique agricole de Turin (CNMA), que vient de publier le Conseil national des recherches («Atti del Centro nazionale meccanico agricolo», Torino, vol. III, 1960).

Cet ouvrage, abondamment illustré et imprimé sur papier satiné, comprend environ 350 pages. Il est divisé en 2 parties, la première se rapportant à la Section de mécanique du Centre, la seconde à la Section agronomique.

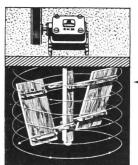
Les études théoriques et pratiques de la Section mécanique ont notamment porté sur les objets suivants: le travail du sol au moyen d'instruments rotatifs (laboureuse Civello, fraiseuses), l'effort de traction avec la charrue différentielle, l'ameublissement du sous-sol, une nouvelle charrue à 4 coutres, cultivateurs à dents montées rigidement ou élastiquement, bilan



dynamique de quelques moissonneuses-batteuses, essais avec des presses ramas-seuses, stabilité longitudinale des tracteurs et véhicule dynamométrique utilisé par le CNMA. Quant aux rapports publiés dans la seconde partie, qui concerne la Section agronomique, mentionnons les titres suivants: la récolte des fourrages (l'éclateur de fourrages, le degré optimum de déshydration), l'irrigation, l'influence du battage mécanique sur la faculté germinative



Spécialisée depuis 50 ans dans les installations de purinage et d'arrosage. Honorée de médailles d'or et diplômes d'honneur



Pompes à piston à haute pression, avec ou sans graissage automatique, sous pression d'huile. Pour chaque exploitation le type qui convient.

Pompes centrifuges «CEN-TRAL» pour arroser ou remplir la caisse à purin.

←Brasseurs à purin avec engrenage spécial dans bain d'huile, s'adaptent à toutes les fosses.

Machines à liquéfier le fumier «BLITZ», énorme rendement et économie de temps (brevet dem.).

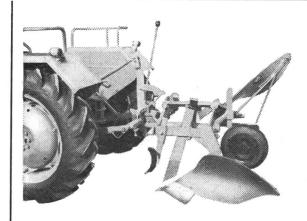
Mixer à fumier, la combinaison pour hacher et liquéfier le fumier et brasser le purin.

Machine à couper le bois MFH (breveté), coupe des branches jusqu'à 15 cm.  $\phi$  à des longueurs réglables de 12 à 30 cm. Grande économie de travail et de frais.

Excellentes références. Représentation et service:

Walter Baur, machines agricoles, Lausanne Rue de la Borde 1 - Téléphone (021) 22 31 02

| Veuillez m'envoye<br>références, pour: | er offres, | prospectus | et |
|--|------------|------------|----|
|  |            |            |    |
|  |            |            |    |
| Nom:                                   |            |            | -  |
| Adresse:                               |            |            |    |
| Tél. (0)                               |            |            |    |



## La charrue «Rasemottes» Henriod 1961

avec ses nouveaux versoirs, obtient un succès considérable.

Nous en livrons partout ... Elle va bien partout ... Nous assurons les livraisons dès réception des commandes.

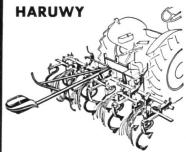
N'attendez plus ... vous serez servi impeccablement.

## PAUL HENRIOD S.àr.I.

Ateliers de constructions Echallens (Vaud), tél. (021) 41414-41415

Exclus. de vente: pour tracteur Ferguson: Service Comp. Ltd., Dübendorf

## Instrument universel



- Construction simple et solide. Peut être utilisé comme cultivateur ou canadien.
- Aux brides porte-outils, on peut fixer, outre l'outil, des griffes fouilleuses très appréciées pour le hersage, la plantation, le buttage, etc.
- Planteuses, herses, arracheuse-ali-gneuse, herses à disques, etc., peu-vent se monter sur l'avant-train de l'instrument universel.

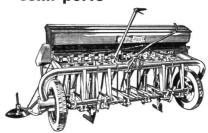
## Faucheuse portée HARUWY

se monte sur n'importe quel tracteur



- Accrochage facile et très rapide.
- Se relève par le relevage hydraulique.
- Déclenchement automatique du peigne en butant contre un obstacle.
- Déclenchement automatique de la vielle en relevant le peigne.

## Semoir NODET semi-porté

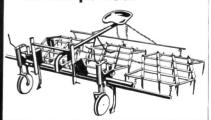


Avec ses avantages appréciables

- Construction robuste tenant compte des conditions d'emploi spéciales d'un appareil semi-porté.
- Livrable avec coutres ou disques.
- Entraînement des deux côtés.
- Distributions tournées vers l'avant permettant de surveiller leur débit depuis le siège du tracteur.

## Pour la préparation du sol

#### Herses portées

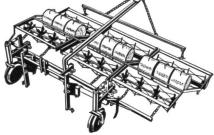




#### Emietteuse combinée



Demandez prospectus et références à:



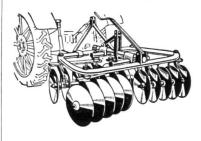
H.-R. Wyss Constructions mécaniques

Vernand

Tél. 021 / 4 61 30

s. Lausanne

#### Pulvériseur à disques



## Distributeur d'engrais Bögballe



des graines de luzerne et de trèfle violet. l'emblavage mécanique du maïs avec fumure localisée, essais comparatifs entre moissonneuses-lieuses et moissonneusesbatteuses, séchage des produits agricoles par air forcé.

Il est à noter que chaque rapport est précédé d'un bref résumé en français. -S-

## Communications de l'association suisse

L'assurance RC (responsabilité civile) pour les tracteurs agricoles et les autres machines agricoles à moteur.

Dans le numéro 11/60 (p. 575), nous avons rappelé à nos sociétaires que les tracteurs agricoles et les autres machines agricoles à moteur seraient soumis à la nouvelle loi sur la circulation routière à partir du 1er janvier 1961. De nombreuses demandes téléphoniques adressées aux Sections et au Secrétariat central montrent que cette communication n'a pas été lue attentivement par chacun. Rappelons donc une nouvelle fois que l'assurance-responsabilité civile est devenue obligatoire dès le début de 1961. Il s'agit en outre d'une responsabilité civile causale, comme pour tous les autres véhicules à moteur. La responsabilité civile prévue par le Code des obligations (responsabilité en cas de faute) n'est admise uniquement que pour les machines motorisées à un essieu équipées de mancherons, qui sont conduites par une personne allant à pied et qu'on n'utilise pas pour tirer des charges. Le même contrat d'assurance que pour les vélos peut être conclu pour ces machines.

Les montants minimums suivants sont prescrits par la loi pour l'assurance RC: Fr. 150 000.— par personne en cas de dommages corporels (auparavant fr. 50 000.—). Fr. 500 000.— par événement en cas de dommages corporels (auparavant fr. 100 000.—). Fr. 30 000.— en cas de dégâts matériels (auparavant fr. 5000.—).

(Fr. 20 000.— s'il s'agit d'un véhicule motorisé à un essieu dont le poids total ne dépasse pas 3 500 kg à pleine charge.)

Ces sommes, plus élevées que celles exigées antérieurement, sont évidemment la cause de l'augmentation des primes de l'assurance-responsabilité civile. S.C.

L'arrêté fédéral concernant les tracteurs agricoles et les autres machines agricoles à moteur.

Cet arrêté, qui avait été soumis aux organisations intéressées à la fin d'octobre 1960, pour préavis, et que l'on espérait voir entrer en vigueur au début de janvier 1961, se fait attendre. En ce qui concerne les dispositifs réfléchissants, les prescriptions prévues ne subiront pas de modifications; de sorte que les nombreux sociétaires qui se sont déjà procuré les articles qu'il leur fallait ne doivent pas craindre d'avoir à regretter la dépense faite. A cette occasion, nous tenons à remercier sincèrement tous ceux de nos sociétaires, dont le nombre est très élevé, qui ont donné immédiatement suite à nos recommandations publiées dans les numéros 10/60 et 11/60. Si des retards se sont produits dans la livraison des dispositifs réfléchissants commandés, surtout en décembre et en janvier, cela est dû aux très nombreuses commandes qui avaient été faites. Nous remercions encore chacun d'avoir montré la compréhension voulue. S.C.

# Le recrutement de membres pour l'association.

Nous avons déjà communiqué à nos lecteurs que le programme d'activité 1960/61 prévoyait le recrutement d'environ 7 000 membres. Beaucoup de sociétaires nous ont alors annoncé spontanément de nouvelles recrues. Nous leur adressons nos vifs remerciements. Que ceux qui ont attendu jusqu'à maintenant pour agir passent à l'action sans tarder davantage! Les moissons vont bientôt commencer et alors ils n'auront plus assez de temps disponible. Merci d'avance! S.C.